

CONDITIONS D'AVANCEMENT DE CORPS

Corps actuel	Type d'ancienneté requise		et ancienneté minimum requise	Grade d'accès
	Contractuels (A)	Titulaires (B)	A+B	
IE	services publics		9 (b)	IR2 (a)
AI	services publics		9 (b)	IE2 (c)
T	services publics		8 (d)	AI (c)
ATR	services publics		9	T
CAR	services publics ©		9 (b)	IR2 (a)
AAR	services publics		9 (b)	IR2 (a)
SAR	services publics		8 (d)	AI (c)

(a) lorsque 6 nominations ont été effectuées dans le corps à l'issue des concours, des détachements de longue durée et des intégrations directes

(b) 9 ans de services publics dont 3 ans au moins en catégorie A

(c) lorsque 5 nominations ont été effectuées dans le corps à l'issue des concours, des détachements de longue durée et des intégrations directes

(d) 8 ans de services publics dont 3 ans au moins en catégorie B